

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 JUILLET 2026**

L'an Deux Mil vingt-six, le 6 juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune **d'HOSTUN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

présents : 13

représentés : 15

votants : 15

Quorum : 8

Date de convocation du conseil municipal : 22 juin 2026

Présents : Monsieur VITTE Bruno, Madame GICQUEL Delphine, Madame DA COSTA Monique, Monsieur BERTRAND Patrice, Mesdames FABRE Christine et GARCIA Emilie, Messieurs HILAIRE Fabrice, LAPASSAT Rémi et LAVENDOMNE Arnaud, Mesdames LOISEAU Fanny et ORARD Véronique, Messieurs VILLARD Benoit et ZECCHIN Jérôme.

Excusés : Monsieur QUITTANCON Erick représenté par Monsieur VILLARD Benoit
Madame BELLE Christiane représentée par Monsieur VITTE Bruno

ORDRE DU JOUR :

- Revalorisation tarification sociale des cantines
- Étude relative à l'installation d'une borne de recharge électrique
- Étude relative au parking randonnée
- Présentation du projet et candidat retenu pour le commerce cœur du village
- Recrutement d'un agent contractuel au service technique suite à une prolongation de mise en disponibilité

- Informations diverses

Madame GARCIA Emilie a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 JUIN 2026 EST APPROUVE A
L'UNANIMITE.***

Parole au public :

Une personne du public s'interroge sur le maintien de l'arrosage des terrains de football malgré les fortes chaleurs. Il est rappelé qu'à ce jour, aucune restriction d'arrosage n'a été instaurée par la Préfecture. Il est également précisé que, dans la mesure du possible, l'arrosage doit être maintenu afin de préserver la qualité des terrains, leur remise en état après un assèchement complet pouvant engendrer des coûts importants.

Il est ensuite demandé si un projet de végétalisation de la cour de l'école est envisagé. Il est répondu qu'aucun projet de ce type n'est actuellement prévu. En revanche, plusieurs actions ont déjà été engagées afin d'améliorer le confort thermique des locaux, notamment la pose de films de protection solaire sur les vitrages et l'installation de ventilateurs. Par ailleurs, un projet de climatisation de deux salles est à l'étude pour l'année prochaine. Enfin, un projet d'ombrage du pré, déjà végétalisé, par l'installation de voiles d'ombrage est également en cours d'étude.

Enfin, une demande est formulée afin d'installer des poubelles supplémentaires le long du sentier de randonnée « L'Hostunoise ». Cette proposition sera étudiée par la municipalité.

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de retirer la délibération relative à la tarification sociale des cantines, faute d'avoir eu les éléments à modifier.

Il propose également d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Engagement exécution des travaux – Lotissement Valrim
- Instauration d'un droit de préemption urbain renforcé
- Décision modificative n°2

Engagement des travaux – Lotissement Valrim

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre du projet de desserte du futur lotissement VALRIM, il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement de la voie de liaison entre la RD 125 et le lotissement, comprenant notamment des travaux de voirie et d'assainissement des eaux pluviales. À cet effet, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise EVOL TP.

Il est proposé de réaliser ces travaux avant le 30 juin 2027.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Instauration d'un droit de préemption urbain renforcé

Madame LOISEAU Fanny, conseillère déléguée à l'urbanisme expose au conseil municipal la nécessité de renforcer les outils de maîtrise foncière de la commune afin d'accompagner les projets d'aménagement, de développement économique, de revitalisation du centre-bourg et de politique locale de l'habitat.

Il est ainsi proposé d'instaurer un droit de préemption urbain renforcé sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du Plan Local d'Urbanisme, permettant notamment d'étendre le droit de préemption aux lots de copropriété et aux immeubles achevés depuis moins de quatre ans.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Décision modificative n°2

Monsieur le Maire informe qu'à la demande de la trésorerie, il est nécessaire de procéder à une régularisation comptable relative à l'avance versée à l'entreprise SOLS dans le cadre d'un marché conclu en 2022 pour les travaux de l'avenue des Marronniers.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Informations diverses

- Recensement population 2027 : Monsieur le Maire informe que la population de la commune d'Hostun va être recensé en 2027 (du 21/01/27 au 20/02/27). A cet effet, 2 agents recenseurs sont recrutés.

-Borne électrique : Une étude gratuite avec le SDED est en cours concernant les possibilités d'installation de bornes de recharge électrique dans le village.

-Parking randonnée : Il est proposé de réaffecter le fonds de concours accordé par

l'Agglomération, initialement destiné au projet de parking randonnée au futur projet de parking camping-car.

À cet effet, une demande de prolongation du délai d'attribution ainsi qu'une modification de l'objet de la subvention seront sollicitées.

-Projet commerce cœur du village : Monsieur le Maire présente le candidat retenu pour l'exploitation du futur commerce. Celui-ci proposera principalement de la restauration sur place et à emporter, avec une offre axée sur les pizzas et les spécialités siciliennes.

Les travaux de rafraîchissement envisagés dans le local ainsi que leur coût prévisionnel sont également présentés. Des demandes de subventions seront déposées afin d'accompagner le financement du projet. Toutefois, le conseil municipal souhaite que l'instruction de ces dossiers ne retarde pas l'ouverture du commerce, dont l'installation est souhaitée d'ici la fin de l'année 2026.

Recrutements : Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la prolongation pour deux ans de la mise en disponibilité d'un agent, une procédure de recrutement est en cours afin de pourvoir son remplacement. Le poste sera proposé sous la forme d'un contrat à durée déterminée de deux ans au sein des services techniques.

Un recrutement est également en cours afin d'assurer le remplacement d'une ATSEM à mi-temps pour la prochaine rentrée scolaire.

Feu forêt : Monsieur le Maire informe que le département de la Drôme est actuellement placé en alerte rouge au risque d'incendie.

Dans ce contexte, il propose de prendre un arrêté municipal interdisant l'accès à la montagne à toute personne, à l'exception des ayants droit.

Cet arrêté sera pris pour une durée d'environ dix jours, avec la possibilité d'être prolongé en fonction de l'évolution des conditions météorologiques. Des barrières accompagnées d'une signalisation adaptée seront installées aux principaux points d'accès.

Canicule : Dans le cadre de l'épisode de fortes chaleurs, la commune rappelle que la salle Laya, située allée des Magnans, est mise à disposition des personnes fragiles ou vulnérables souhaitant bénéficier d'un lieu climatisé.

Cette salle est ouverte tous les jours en libre accès. Les élus sont invités à relayer cette information auprès des personnes susceptibles d'en avoir besoin.

Conseil des jeunes : La municipalité poursuit la mise en place d'un conseil des jeunes destiné aux jeunes de la commune âgés de 10 à 17 ans. À ce jour, aucune candidature n'a été enregistrée.

Afin de faire connaître cette initiative et d'encourager les inscriptions, l'ensemble des jeunes concernés sera invité à un goûter de présentation organisé à la rentrée de septembre.

Cette rencontre permettra de leur présenter le projet, son fonctionnement et les actions qu'ils pourront mener au sein du conseil des jeunes.

Label village d'accueil des véhicules d'époque : La commune a obtenu le label « Village d'Accueil des Véhicules d'Époque », récompensant son engagement en faveur de l'accueil et de la valorisation du patrimoine automobile ancien.

L'inauguration officielle de ce label se déroulera le samedi 5 septembre à 11 h 30, devant la mairie.

City stade : Les travaux de réalisation du city stade arrivent à leur terme. Son ouverture au public interviendra prochainement, permettant ainsi un accès aux équipements dans les prochains jours.

Randonnée l'hostunoise : Dans le cadre d'une régularisation foncière, le parcours de randonnée l'Hostunoise va être modifié. Une portion de l'itinéraire empruntant jusqu'à présent une voie privée.

Un nouveau balisage va être mis en place afin de guider les randonneurs sur le nouvel itinéraire. Cette modification permettra de garantir le respect des propriétés privées tout en assurant la continuité du parcours.

La séance est levée à 21 heures 00.

Prochaine réunion le lundi 7 septembre 2026 à 19h30
